

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 06 juin 2016

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	20	5

N° de la séance : 37

Objet de la délibération : Mission
Evaluation Contrôle Partenariat -
Observatoire Côte d'Azur attribution
d'une subvention - Projet UNIVERCITY

 Original
▪ Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2016.121

Date de la convocation :
Le 31/05/2016

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du **16 JUIN 2016**

de la réception s/Préfecture
en date du **23 JUIN 2016**

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

L'an deux mil seize et le 06 juin à 10h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Les Genêts, 449 Route des Crêtes à Valbonne, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, René TRASTOUR

ABSENTS :

Lionnel LUCA, Jean-Bernard MION, Richard THIERY, Claude BERENGER, Joseph VALETTE

Monsieur MASCARELLI,

L'Université Côte d'Azur (UCA), récemment créée, prévoit de consolider sa recherche scientifique en réalisant des investissements significatifs sur l'ensemble de son territoire, et notamment sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

UCA a sollicité chaque collectivité pour soutenir financièrement les projets qui seraient réalisés sur son territoire. Ces projets ont été inscrits au Contrat de Plan Etat Région 2014-2020, pour lesquels l'Etat et la Région apportent également un soutien financier.

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour la région PACA a été signé le 29 mai 2015.

L'une des priorités de financement retenu dans le CPER est l'Economie de la connaissance et filières stratégiques.

L'UCA a présenté un projet UNIVERCITY dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'Observatoire de la Côte d'Azur pour le site situé sur le sur le plateau de Calern sis sur commune de Caussols. Ce projet porte sur l'Expérimentation en Sciences Planètes Univers sur Calern, création d'un centre pédagogique et d'un dispositif de surveillance de l'espace et sa sécurité.

Ce projet comporte deux volets :

Le premier immobilier comportant Aménagement et mise aux normes de bâtiments pour l'accueil et l'hébergement. Création d'une plateforme instrumentale et technique sur le site de Calern, plateforme mutualisée entre les sites de MontGros et Calern, basée sur les développements récents de méthodologie en contrôle commande et robotisation des instruments destinés à la télé-observation. L'opération est complétée par un volet équipement scientifique.

Le second lié aux équipements et à la recherche en lien avec la création d'une plateforme instrumentale et technique mutualisée (exploitation des appareillages et des compétences scientifiques), développement des capacités dans le domaine des sciences de la terre et de l'univers. Projet qui s'inscrit dans la logique CPER de mutualisation et d'ouverture vers le secteur économique au travers de partenariats industriels, et des pôles de compétitivité

La CASA été sollicitée pour apporter un soutien de 140 000 € pour ce dernier projet.

Le plan de financement du projet Univercity pour la partie recherche et équipement

Région	350 000€
Etat	130 000€
CASA	140 000€
OCA	30 000€

Total 650 000€

Le plan de financement du projet Univercity pour la partie immobilière

Etat	200 000€
OCA	200 000€

Total 400 000€

L'ensemble du projet incluant la partie immobilière est estimé à 1 050 000 €.

La présente délibération a pour objet l'approbation par le Bureau Communautaire du projet de convention de cofinancement CASA/ Observatoire Côte d'Azur, précisant les modalités de la participation financière de la CASA au financement de l'opération.

Il est donc proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le cofinancement à hauteur de 140.000 € de ce projet situé sur le plateau de Calern en lien avec le CPER 2015-2020,
- d'approuver la convention de cofinancement jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président de la CASA ou son représentant à ladite convention,
- d'imputer la dépense sur le compte 204178 du budget principal.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le cofinancement à hauteur de 140.000 € de ce projet situé sur le plateau de Calern en lien avec le CPER 2015-2020,
- d'approuver la convention de cofinancement jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président de la CASA ou son représentant à ladite convention,
- d'imputer la dépense sur le compte 204178 du budget principal.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 06 juin 2016
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS ET L'OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Entre :

L'observatoire de la Côte d'Azur, représenté par Monsieur Thierry Lanz, Directeur

Et

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, représentée par Monsieur Jean LEONETTI, Président, dûment autorisé par délibération du Bureau Communautaire en date du 6 juin 2016,

Vu La Stratégie de l'UNIVERSITE COTE D'AZUR dans le développement et la consolidation de la recherche Scientifique sur son territoire et notamment celui de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Vu le projet d'expérimentation en Sciences de la Planète et de l'Univers sur le plateau de Calern consistant en la création d'un centre pédagogique et d'un dispositif de surveillance de l'espace et sa sécurité, porté par l'Observatoire Côte d'Azur.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'intérêt communautaire de la CASA en ce qui concerne l'enseignement et la recherche scientifique en lien avec le développement économique.

Vu l'inscription du projet UNIVERSCITY de l'Observatoire de la Côte d'Azur, membre de l'Université Côte d'Azur, dans le contrat de plan ETAT REGION 2015-2020.

Vu la signature dudit contrat de Plan le 29 mai 2015.

EXPOSE DES MOTIFS

Le contexte :

L'UNIVERSITE COTE d'AZUR a été créée le 27 février 2015. Cet établissement porte le projet partagé défini aux articles L. 718-2, L. 718-5 et L. 718-16 du code de l'éducation. Dans ce cadre, notamment, il pilote les programmes signés avec l'Etat, dont les programmes d'investissement d'avenir, il définit et met en œuvre la stratégie de recherche et de valorisation de ses membres et, à ce titre, définit une politique de signature commune des publications scientifiques, il crée des écoles doctorales communes, développe l'offre de formation de niveau master ainsi que des formations communes, favorise la formation à l'entrepreneuriat et généralise l'outil numérique.

Ainsi, l'enseignement et la recherche scientifique se trouvent développés et consolidés sur le territoire. Un programme d'investissement clefs est engagé. Ce programme comprend plusieurs réalisations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dont le projet UNIVERSCITY sur le plateau de Calern et porté par l'Observatoire Côte d'Azur membre d'UCA.

La CASA, a suivi avec une grande attention la création de cette communauté d'universités et établissements (COMUE). Celle-ci contribue au développement stratégique de son territoire avec des implications majeurs dans les domaines scientifiques, de la recherche, des nouvelles technologies, et du numérique.

La CASA, par le biais de sa compétence développement économique soutien le domaine de la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, entend bien apporter son soutien aux projets portés par UCA et ses membres, et notamment celui faisant l'objet de la convention UNIVERSCITY qui sera en lien avec les pôles de compétitivité installés sur son territoire.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la CASA au financement de l'opération UNIVERSCITY de l'OCA inscrite au CPER 2015-2020.

L'opération UNIVERSCITY consiste à créer, à partir des structures existantes et leur développement, une véritable plateforme instrumentale et technique mutualisée sur le site de Calern comprenant notamment l'achat d'un télescope et la transformation d'un bâtiment pour abriter celui-ci. L'OCA associera à ces évolutions technologiques un projet de rénovation et de mise aux normes du bâtiment d'hébergement pour accueillir les scientifiques et les étudiants.

Le projet Univercity couvre deux volets. La CASA intervient sur le volet équipement et recherche et n'intervient pas sur le volet immobilier.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le coût d'objectif de l'opération cofinancée inscrit au contrat de plan s'élève à : 650.000 € HT

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis s'engage à participer sous forme de fonds de concours au financement de cette opération pour un montant de : 140.000 €, soit 21,54 % .

Le tableau ci-après indique les montants attendus de la participation financière de chacun des partenaires de l'opération.

partenaires	montant	% participation
Etat	130 000,00	20,00%
Région	350 000,00	53,85%
CASA	140 000,00	21,54%
OCA	30 000,00	4,62%
total	650 000,00	100%

La validité de la présente convention est liée à l'engagement de tous les partenaires conformément à ce tableau.

ARTICLE 3 : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION

Les montants indiqués à l'article 2 ne sauraient être l'objet d'une réévaluation conduisant au dépassement de ces montants.

Si le coût de la réalisation du projet est inférieur au montant indiqué, il sera fait application du pourcentage de participation.

ARTICLE 4 : RATTACHEMENT DU FONDS DE CONCOURS

La participation de la CASA respectera l'échéancier établi conformément à l'avancement prévu des travaux et aux besoins de paiement estimés. Les versements seront effectués à l'appui des pièces indiqués à l'article 6.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

La CASA s'engage à respecter l'échéancier défini par le maître d'ouvrage et, en conséquence, à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement de l'échéance correspondante.

		1er acompte	2 eme acompte	solde
montant participation	140 000,00	70 000,00	56 000,00	14 000,00
année de versement *		2016	2017	2018

*sous réserve de la production des pièces justificatives

ARTICLE 6 : SUIVI DE L'OPERATION ET PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LE BENEFICIAIRE

L'OCA tiendra informée la CASA de l'état d'avancement de l'opération et produira :

- 6-1 au moment du versement du premier acompte correspondant à 50 % de la participation de l'EPCI : la notification des marchés
- 6-2 au moment du versement du second acompte correspondant 40% de la participation de l'EPCI : transmission du tableau des factures acquittées certifié par le comptable public à hauteur de 70 % de l'avancement du projet (455.000 €)
- 6-3 à achèvement de l'opération le solde soit 10 %, un bilan d'exécution technique et financier de l'opération, la transmission du tableau des factures acquittées certifié par le comptable public à hauteur de 100 %

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE L'ECHEANCIER

S'il survient des circonstances exceptionnelles le justifiant, l'échéancier ainsi défini pourra être modifié par voie d'avenant à la présente convention. L'OCA s'engage à transmettre à la CASA au moins une fois par an, au mois de juillet, un calendrier prévisionnel actualisé des travaux.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE L'OCA

l'Observatoire Côte d'Azur s'engage à consolider le partenariat éducatif avec les communes du territoire de la CASA.

Pour le suivi du projet, la CASA sera conviée aux réunions de suivi de projet.

ARTICLE 9 : INFORMATION DU PUBLIC

L'OCA veillera à assurer la promotion des concours des partenaires au projet et notamment celui de la CASA par tout moyen autorisé tel l'apposition de son logo aux abords du chantier et sur les plaquettes de communication liées au projet.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Cette convention peut être résiliée après mise en demeure préalable pour défaut d'exécution par l'une ou l'autre des parties. Cette mise en demeure fixe le délai de préavis de résiliation à quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception, pour manquement ou inexécution des obligations contractuelles.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES CONTESTATIONS

A défaut d'accord amiable, les contestations qui s'élèveraient entre les parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, seront portées devant le Tribunal administratif de Nice.

Fait à _____, le _____

Pour la Communauté d'Agglomération

Pour l'Observatoire Côte d'Azur

Sophia Antipolis

Jean LEONETTI

Thierry Lanz

Président

Directeur

Fiche du projet UNIVERCITY

Titre du projet en français	1. UniversCité Télé-observation, Instrumentation, Méthodes de Métrologie, Expérimentation en SPU sur Mont Gros et Calern
Site porteur du projet	Dans le cadre de la politique de site Côte d'Azur qui sous-tend l'ensemble des projets portés par les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des Alpes-Maritimes, le projet UniversCité vise à renforcer le positionnement et l'attractivité scientifique et technologique du Campus Mont-Gros Calern
Responsable du projet	Thierry Lanz Directeur Observatoire Côte d'Azur
Partenaires (opérateurs publics et entreprises)	Universités de Nice Sophia-Antipolis, Liège Turin Dublin Barcelone, CNRS, Pôles de compétitivité (Pegase, Risques, Optitec), entreprises ASTRIUM, THALES, CNES, ESO
Objet du projet	Créer une véritable plateforme instrumentale et technique mutualisée sur les sites du Mont Gros et de Calern
Coût total du projet	1 050 000 € 650 K € pour la recherche 400 K € pour l'immobilier
Calendrier du projet/Phasage	2016-2018

Etablissement gestionnaire

Nom de l'établissement	Statut
Observatoire de l' Côte d'Azur	EPA

Résumé

1. Résumé du projet avec ses principales caractéristiques –

Partant d'une logique de soutien aux recherches théoriques, de R&D, instrumentation et méthodes d'observation et d'analyse de données liés aux projets des UMRs de l'OCA, ARTEMIS, Géoazur et Lagrange, en co-tutelle avec le CNRS (INSU&INSIS), l'UNS et l'IRD, nous souhaitons créer à partir des infrastructures existantes et de leur développement, une véritable plateforme instrumentale et technique mutualisée sur les sites du Mont Gros et de Calern. Cette plateforme aura pour base un centre pilote de métrologie pour la maîtrise des instruments focaux de télescopes de plus en plus complexes et leur opération : E-ELT (télescope extrême de 40m), télémétrie-laser de l'univers proche (géodésie). Elle s'appuiera également sur les développements les plus performants de la méthodologie en contrôle-commande et robotisation des instruments destinés à la télé-observation, qui apporteront en fiabilité, donc temps-utile d'opération, efficacité des personnels et un gain évident en sensibilité et précision. L'ensemble du dispositif mis en synergie étroite avec les salles technologiques du Mont Gros (salles complexes et atelier mutualisé) constituera une infrastructure de tout premier niveau en Sciences de la Planète et de l'Univers. Ce grand équipement régional aura des retombées très importantes en terme de recherche, mais également en terme de formation (nombreuses filières concernées notamment européennes) et en terme de valorisation (partenariats industriels avec Astrium, Onera, TAS).

L'Observatoire associera à ces développements technologiques un projet de rénovation et de mise aux normes de ses bâtiments pour accueillir les scientifiques sur les deux sites.

2. Localisation du projet (Région, et ville le cas échéant) :

PACA : a) Département des Alpes-Maritimes : Nice et arrière-pays grassois : Caussols, b) Alpes de Hautes Provence : Barcelonnette.

3. Argumentation scientifique (dont les ouvertures à de nouveaux domaines de la connaissance)

3.1 Astrophysique multi-messagers : couplage des observatoires gravitationnels et photoniques pour la surveillance de phénomènes extrêmes, c.a.d. les super-novae, sursauts gamma, collision d'astéroïdes, surveillance de débris spatiaux, bolides géo-croiseurs entre autres.

3.2 Instrumentation des télescopes et antennes gravitationnelles extrêmes : E-ELT, VLTI 3^{ième} génération, Advanced VIRGO et Einstein Telescope => gain de 2 à 3 ordres de magnitude en précision relative et exactitude.

3.3 Surveillance de l'espace et risques d'impact : bolides météorites, géo-croiseurs, sécurisation orbites (partenariat et transfert savoir-faire)

4. Nature de l'opération scientifique à soutenir : description et justification des équipements – quelques lignes –

L'opération s'inscrit dans la ligne CPER dédiée à la valorisation et au développement des équipements et des infrastructures scientifiques existantes.

!

Considérant que l'ensemble des équipements scientifiques dont dispose maintenant l'Observatoire, constitue un ensemble technologique de premier niveau, répondant aux exigences des réalisations internationales, nous souhaitons faire évoluer ce dispositif en mettant les différents éléments qui le constituent en lien, et au service d'un projet d'ensemble cohérent intéressant la recherche, comme la formation et les partenariats industriels.

Cette plateforme instrumentale et technique et en effet constituée :

- Des Infrastructures instrumentales de Calern : T2L2, Tarot, télescopes C2PU
- Des salles complexes du Mont Gros
- De Atelier de mécanique mutualisé
- Du Dispositif de dépôt de couches mince "Sputtering"
- Du Mésocentre : la dernière tranche de financement du CPER 2007 2013 récemment confirmée permet d'en faire un centre de calcul intensif aux capacités remarquables ≈ 50 Tflops, mémoire vive téra-octets, stockage péta-octets.

Le projet global porte sur :

- des modifications et ou /développements des instruments actuels pour les robotiser et en améliorer les performances
- l'aménagement et la mise aux normes de bâtiments d'accueil ou d'hébergement sur le Mont Gros ou à Calern
- il fait appel aux deux plateformes proposées par l'UCA dans le cadre de la présente réponse au CPER : OPAL (plateforme numérique) et Porte (météorologie et sondes sous-marines)
- des écoles européennes (FP7 et Horizon2020) récurrentes en imagerie astrophysique à très grande résolution par technique d'interférométrie optique co-organisées entre le Mont Gros (Nice) et le centre de congrès "Grande Séolane" à Berclonnette (Alpes de Haute Provence).

La variété et la performance des dispositifs observationnels ainsi réunies sur le plateau de Calern seront en support des projets de recherche, comme des actions pédagogiques (remote ou accueil de stages sur place) en appui à C2PU, et des partenariats industriels s'inscrivant aussi comme support aux observations sol (Gaia-FUN) destinées à la mission spatiale pierre angulaire Gaia d'ESA (lancement en décembre 2013, durée mission 5 ans, analyse et publication des données 10 ans). Ainsi qu'un réseau européen de MASTER.

En effet la précision et la performance de telles infrastructures (qui intéressent déjà beaucoup les agences spatiales avec lesquelles nous avons des contrats pour la surveillance du ciel), le suivi des satellites et des débris spatiaux permettront de développer des partenariats encore plus étroits sur ces sujets de haute actualité avec ASTRIUM, l'ONERA TAS-Cannes, le CNES etc..

Les équipements demandés sont :

1) La Construction d'un observatoire robotique agile à grand champ permettant l'étude des objets du ciel transitoire.

Télescope de 1m50, avec 2 degrés de champ : il s'agit de pouvoir détecter rapidement des objets de magnitude 22, éventuellement mobiles dans le ciel. Ceci correspond par exemple à des débris centimétriques sur l'orbite géostationnaire, ou des météorites hectométriques à grande distance. Instrumentation optique et proche infrarouge, domaine accessible au Calern. Télescopes d'accompagnement à très grand champ de 10 degrés, permettant la surveillance de très grandes portions du ciel, avec une sensibilité de l'ordre de la magnitude 14 (50 cm sur l'orbite géostationnaire). Bâtiment adapté (toit roulant pour les pièces d'observation, pièces pour les servitudes et l'informatique...), les

! bâtiments en place au Calern n'étant pas adaptés à ce nouveau type d'instrumentation.

2) Optique adaptative Méo

Avec deux applications : a) optimisation du bilan photonique pour la télémétrie-laser distance Terre-Lune et orbitographie satellitaire ainsi que les expériences de physique fondamentale liées à mini-Doll, Pharao et T2L2 ; b) caractérisation d'un banc d'optique adaptative optimisée pour les longueurs d'onde visibles en imagerie satellitaire avec monitoring simultanée de la turbulence atmosphérique (couche limite et effet de dôme).

5. Intérêt de cette opération au plan local et pour la région (effet structurant, relations avec une CUE ou partenaires académiques, lien avec un pôle de compétitivité, visibilité nationale, européenne, etc.) ; identification des impacts socio-économiques – quelques lignes –

La réalisation d'une telle infrastructure permettra de conforter et de valoriser des compétences qui sont des fleurons de la recherche locale : interférométrie (A. Labeyrie), Planétologie "Ecole de Nice" et Géodésie.

Le rayonnement et la visibilité d'un tel ensemble scientifique ne pourra avoir que des retombées locales intéressantes pour les collectivités : accueil de scientifiques étrangers, tenue d'ateliers thématiques internationaux de manière récurrente sur les sites de l'OCA en s'appuyant sur une opération demandée par ailleurs d'équipement en salles de conférence sur le site du Mont Gros et l'amélioration des capacités d'accueil et d'hébergement sur le de Calern.

Le développement des partenariats industriels notamment avec des entreprises locales comme Thales-Alenia-Space Cannes (TAS), sur des sujets d'actualités comme la surveillance des météorites ou des débris spatiaux sera également bénéfique sur le plan économique et social.

Il sera conduit en collaboration étroite avec les pôles de compétitivité PEGASE et OPTITEC sur PACA.

La caractéristique du Centre Pédagogique de la Planète et de l'Univers consiste à faire travailler les étudiants, comme les lycéens sur de véritables données de recherche (observations du ciel comme de la terre). L'amélioration des performances des instruments et leur mise en synergie dans un même ensemble ne pourra que conforter l'attrait vers les sciences que souhaite provoquer la démarche pédagogique de l'Observatoire en lien étroit avec l'Université, les organismes partenaires, les collectivités et l'Europe (2020)

Le développement de filières de formation aux technologies de pointe qui sous-tendent ces activités : mécanique, numérique, optique (opto-mécanique et optique de lasers ultra fins et stables de puissance), traitement de données massives et leur distribution/valorisation, etc.. aux applications très variées permettra de proposer des débouchés en terme d'emplois sur le territoire en lien avec les exigences internationales.

Pour l'ensemble de ces raisons le projet est soutenu par les membres de la « CUE » locale l'UCA, « l'Université Côte d'Azur » et est l'un des 10 projets portés en commun devant la Région.

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 06/06/2016
Numéro : BC.2016.121
Nature : DE - Deliberations
Objet : Observatoire Côte d'Azur attribution d'une subvention -
Projet UNIVERCITY
Matière : 8.1 - Enseignement
Interlocuteur
Nom : CHALIER Vanessa

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 110937182
Référence envoi : IDF2016-06-23T09-33-32.00
Envoyé le : 23/06/2016
à (TU) : 07h33:49

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 23/06/2016
Identifiant : 006-240600585-20160606-AOI_6120-DE

Acte reçu

Date : 06/06/2016
Numéro interne : AOI_6120
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 1
Objet : Observatoire Côte d'Azur attribution d'une subvention - Projet UNIVERCITY
Classification utilisée : 01/04/2004
Document : 006-240600585-20160606-AOI_6120-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 2
006-240600585-20160606-AOI_6120-DE-1-1_2.pdf
006-240600585-20160606-AOI_6120-DE-1-1_3.pdf